

# **COMMUNE de NOVALAISE**

**CONSEIL MUNICIPAL Mercredi 25 Février 2009**

***Sous la présidence de Monsieur Le Maire : Denis GUILLERMARD***

## **Présents :**

Mesdames BEAUJEAN Françoise, BERNARD Mireille, CURTIL Claudine, DIEZ Evelyne, LAUDE Catherine, PERRIER Lysiane

Messieurs : DAMIAN-TISSOT Patrick, GIRERD René, GROS Gilles, MOLTER François, RIGOTTIER-GOIS Denis, RUBAUD Pierre

Excusés ou absents : Jean Marc LEVEQUE (Pouvoir) CURTIL Claudine (Pouvoir) PEREIRA Thierry

Secrétaire de séance : *GIRERD René*,

## **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte- rendu du conseil municipal du 27 janvier 2009
- Compte-rendu des travaux des commissions sur :

### **L'aménagement du rond-point :**

M le Maire rend compte des démarches menées auprès des riverains concernés : une convention sera passée avec la famille Vallet pour définir les engagements des deux parties (échange de parcelles, clôture + frais notaire et géomètre) ; des propositions ont été également faites à la famille Bovagnet avec réponse à fournir dans les 15 jours (plantation en limite de propriété).

### **Communication : les Estivales :**

La commission culture et communication, après consultation de personnes susceptibles d'être intéressées par l'organisation, a estimé qu'il n'était pas possible, compte tenu des délais trop courts, de préparer la manifestation des Estivales cette année. Elle s'engage à en informer rapidement l'Office du Tourisme

### **Le devenir du groupe scolaire :**

Une ébauche du projet avait été présentée lors du précédent conseil ; depuis une visite des locaux a été organisée à la demande de la Commission Sociale de la CCLA, avec les représentants de la commission communale en charge du dossier, des membres de la Commission de la CCLA et des représentants de l'AEL. Les élus de la commune ont présenté les propositions qui pouvaient être faites concernant l'attribution de locaux pour l'AEL et pour la micro-crèche, ceci s'intégrant dans un projet cohérent de regroupement d'activités diverses (Bibliothèque, ADMR, AEL, Micro-crèche, Associations...). Aucun retour concernant ces propositions ne nous est parvenu, à ce jour. Aussi, M le Maire demande à la commission responsable de reprendre contact avec l'AEL .

Lors de la discussion du conseil, la question de l'attribution d'une salle pour les jeunes a été abordée, celle-ci n'ayant pas été traitée lors des réflexions antérieures.

Enfin, il est évoqué également la possibilité de fixer un tarif de location pour tous les locaux mis à disposition de structures intercommunales, Novalaise ne pouvant pas offrir la gratuité totale face aux demandes multiples qui lui parviennent. M le Maire évoque un montant de 5.50 € le m2, le conseil majoritairement soutient cette option.

Par ailleurs, se pose aussi la question du terrain que la commune doit fournir pour la construction de l'EHPAD/ : faut-il faire don ou pas du terrain ? Une majorité de conseillers semble se dégager pour demander une contrepartie, à savoir l'intégration dans le projet de construction de la destruction de l'ancien centre de secours et de l'aménagement de la place.

## **COMMUNE de NOVALAISE**

### **La rénovation intérieure de l'Eglise**

Lors du conseil précédent, il avait été décidé de mettre en place une commission chargée de réfléchir à l'élaboration d'un projet de rénovation de l'église. M le Maire avait été mandaté pour contacter des personnes extérieures susceptibles de participer à la réflexion : il en communique les noms au conseil (M. AUFFRET Christian, Mme MARCHAND Madeleine, Mme PEYRE Lisbeth, Mme CROCHON Odile, Mme BERNARDY Catherine, M. CURTIL Maurice, M. MERMOUD Dominique) et propose de fixer assez rapidement une 1<sup>ère</sup> réunion pour la mise en place.

### **Les 700 ans du marché**

Une réunion aura lieu le vendredi 27//02 à 18 h30, regroupant les membres des commissions « communication-culture » et « marché » et l'ensemble des commerçants et forains sera consulté prochainement.

### **Réunion de la C.C.L.A.**

M le Maire rend compte des différentes réunions de bureau qui se sont tenues depuis janvier et informe le conseil de la proposition qui lui a été faite de prendre la présidence de la commission « travaux ». Des conseillers s'étonnent que les instances de la CCLA ne se soient pas préoccupées dès leur installation de la représentativité de la plus grosse commune de la collectivité !

### **Dossier France-Telecom**

Une information est faite sur l'avancement du dossier : un inventaire a été fait sur l'ensemble des lignes gérées par la commune et une rencontre avec la responsable de l'agence de Chambéry a eu lieu ; il semble que nos contrats ne puissent être renégociés de façon spectaculaire. Une réponse détaillée devrait nous parvenir prochainement..

## **FINANCES**

### **Adhésions à l'A.S.A.D.A.C. et au C.A.U.E. - année 2009**

Nous faisons appel régulièrement aux services de l'ASADAC et au CAUE pour des missions d'assistance pour un abonnement annuel de :

ASADAC : 148.15 €

CAUE : 0.10 € par habitant (0.10\*1620=162 €)

Après avoir exposé les Services pouvant être rendus par l'un et l'autre de ces organismes, Monsieur le Maire propose de renouveler ces abonnements pour l'année 2009.

Le conseil vote son accord à l'unanimité

### **Indemnité de gardiennage de l'église – année 2009**

L'indemnité allouée pour le gardiennage des églises communales est revalorisée annuellement. Pour l'année 2009 la Préfecture a décidé d'une revalorisation de 0.79 % ce qui porte le montant de l'indemnité à 468.15 €.

Les conseillers valident cette décision.

## COMMUNE de NOVALAISE

### Mise en place du régime indemnitaire

Denis GUILLERMARD et Françoise BEAUJEAN ont sollicité un R.V. auprès de Monsieur CHAUMARD, Directeur du Centre de Gestion, qui nous les a reçus le 29 Janvier 2009.

Nous lui avons exposé nos souhaits de voir instaurer une prime versée pour partie au mois de juin, le solde étant versé au mois de décembre, laquelle prime tient compte de critères tels **que technicité, Responsabilité, Initiative, Motivation et assiduité.**

Il nous a proposé de rédiger la délibération qui fixe les règles de cette attribution.

Sans réponse de sa part, nous avons pris contact ce matin, mercredi 25 février 2009. Monsieur CHAUMARD s'engage à nous adresser ladite délibération dès la semaine prochaine.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer et faire suivre cette délibération pour la mise en place effective de cette indemnité sachant qu'elle répondra à des règles précises tant dans son montant que sur les critères cités ci-dessus.

Le conseil donne son accord.

### Procédure des marchés publics : seuil relevé de 4 000 à 20 000 € HT sans publicité

#### Pour Information

Le Décret n° 2008-1355 du 19 Décembre 2008 porte relèvement de 4000 à 20000 € H.T. du seuil minimal en dessous duquel l'acheteur public peut décider que le marché sera passé sans publicité ni mise en concurrence.

### F.C.T.V.A. : possibilité de demander le versement anticipé

Les collectivités peuvent demander le versement de la TVA dû au titre de 2008 dès 2009 au lieu de 2010.

Les conditions d'attribution sont les suivantes :

- . la collectivité s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 et le traduire dans son budget pour 2009
- . l'Assemblée Nationale a retenu comme critères de référence la moyenne des investissements inscrits dans les comptes administratifs pour les années 2004, 2005, 2006 et 2007
- . la collectivité adopte une délibération s'engageant à investir davantage cette année (moyenne des 4 années + 1 Euro suffit)
- . le maire signe une convention avec le Préfet avant le 1<sup>er</sup> avril 2009 pour manifester cet engagement.
- . il convient de transmettre à la Préfecture l'ensemble de ses états déclaratifs pour 2007 et 2008 avant le 1<sup>er</sup> Mai 2009
- . dans ces conditions, les attributions de FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008 pourront être versées d'ici au 30 Juin 2009.

Les versements effectués au titre des dépenses 2007 obéiront au calendrier habituel.

Le Conseil valide cette mise en œuvre.

### Marché : tarif du branchement électrique pour abonnés – commerçants ambulants

La délibération du 6 Décembre 2001 fixait le prix du branchement électrique pour les abonnés à :

1 marché : 38.11 € - 2 marchés : 76.22 €.

Alors que le règlement du marché fait état de :

1 marché : 40.00 € - 2 marchés : 80.00 €.

Il convient d'aligner les prix conformément au Règlement du Marché et de fixer le branchement électrique à

40 € pour 1 marché et

80 € pour 2 marchés

Sachant que le calcul résulte de la formule ci-après : 50 marché x 0.80 € (mt du ticket de marché) = 40 €

Le conseil valide cette décision

# COMMUNE de NOVALAISE

## Taxe communale sur l'électricité : possibilité de mise en place

Toute commune peut par délibération établir une taxe sur les fournitures d'électricité sous faible ou moyenne puissance.

La taxe est due par les consommateurs finaux pour les quantités d'électricité livrées sur le territoire de la Commune.

Elle est assise :

1/ - sur **80 %** du montant total hors taxes des factures acquittées par un consommateur final pour une puissance souscrite **inférieure ou égale à 36 kVA**

2/ - sur **30 %** de ce montant pour une puissance souscrite **supérieure à 36 kVA** et inférieure ou **égale à 250 kVA**

**Le taux de cette taxe ne peut dépasser 8 %**

Les consommations en cause pour NOVALAISE représentent :

. Tarif bleu : 600 000 € - droit de prélèvement 80% =	480 000 Euros H.T.
. Tarif jaune : 90 000 € - droit de prélèvement 30% =	27 000 Euros H.T.
<b>TOTAL</b>	<b>507 000 Euros H.T.</b>

Maximum de la taxe : 8 % = (507 000x8%) 40 500 Euros H.T.

Après discussion, le conseil semble être majoritairement favorable à une instauration minimale de cette taxe, compte tenu des charges financières auxquelles la commune va devoir faire face, notamment en raison du coût du groupe scolaire.

## BATIMENTS

### Compte-rendu des travaux communaux

Logements de la Poste

Ecole

Aménagement devant la Mairie

## URBANISME

### URBANISME Etat sur demandes de permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme

#### **P.C.**

BRUSCHETTA Michel Le Glières  
STUEHLER Rolf et Ursula Le Pinod

**Modificatif** : transf. Local commercial en logement

**Modificatif** adjonction de 2 fenêtres de toit et  
Remplacement de 2 ouvertures par porte de garage

DELACHENAL Fabien Le bourg

**Modificatif** Abaissement toiture + augm. Nombre logements (de 15  
A 17 + commerce)

#### **C.U.**

Scp ARMAND & BENAT Vaizieux – La Platière  
« Le bourg

CU de simple information

« «

#### **D.P.**

DEMEURE Danielle Pétigneux  
AMEVOR Yves Chemin de Ruissieux

Création d'ouvertures

Abri de jardin

# COMMUNE de NOVALAISE

## VOIRIE & RESEAUX

### Abords du groupe scolaire : mission de coordination S.P.S.

Nous avons demandé à SOCOTEC de nous présenter une offre pour la coordination SPS (Sécurité, Protection de la santé des travailleurs) concernant les travaux de VRD de la nouvelle école.

Le devis s'élève à la somme de 1 235 € H.T.

## DIVERS

### Forêt : - Travaux

Soutien à la Fédération Nationale des communes forestières

Une coupe est envisagée dans la partie de la forêt qui se situe au-dessus du cimetière de Nances.

### Personnel communal : congés et absences autorisées

Chaque fois qu'une demande nous est présentée pour une autorisation d'absence rémunérée pour événements familiaux, nous devons prendre attache auprès du Centre de Gestion pour connaître "les recommandations" à ce propos, car aucun texte ne le régit précisément et il appartient à chaque collectivité de se déterminer pour fixer les jours d'absences autorisées.

Nous proposons de fixer en jours ouvrés la durée des absences desdits événements des agents titulaires comme il suit conformément à l'Art L-226-1 du Code du Travail :

<b>Naissance</b> ou adoption :	3 jours (pris au + tard dans les 15 jours de la naissance)
<b>Mariage</b> ou <b>PACS</b> de l'agent :	4 jours
d'un enfant :	1 jour + 1 jour si distance > 200 Kms
<b>Décès</b>	
d'un conjoint ou d'un enfant	2 jours
des parents, et beaux-parents	1 jour
frère ou sœur	1 jour

Les autres absences éventuelles feront l'objet d'une demande ponctuelle.

Cette délibération, si elle est acceptée par le CM, sera transmettre au CTP et ne pourra prendre effet qu'après avoir obtenu l'avis favorable de cette Instance.

Le conseil donne son accord pour faire appliquer ce règlement

### Plages : travaux d'aménagement, jeux et abris poubelles pour la saison 2009.

Les abris poubelles vont être réalisés près des parcs de détente et des nouveaux jeux seront installés principalement sur la plage de Pré Argent.

# COMMUNE de NOVALAISE

## Questions diverses

M le Maire soulève le problème de la coïncidence des dates des élections européennes et de la Fête des mères ; la commission « communication » est chargée de réfléchir à l'organisation de cette dernière.

## INFORMATIONS

- Remerciements
- Information sur arrêté T.D.L. sur la pose d'un filet de protection des amphibiens
- Démarche éco-tourisme
- Directives territoriales d'aménagement des Alpes du Nord
- Elections Européennes et fête des mères le 7 juin 2009
- Nomination d'un nouvel architecte : M. Chazelaz
- **Dégâts occasionnés par les intempéries du 9 et 10 Juin** : le Préfet de Savoie nous informe que la Commission Interministérielle a réservé une suite favorable à notre demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Le conseil municipal jeunes a été installé par M le Maire et les conseillers, ce jour, à 18h .Après l'élection du président et des 2 vice-présidents et une présentation par Mme Diez et M Molter, les jeunes ont eu la possibilité d'assister à la première partie du conseil à 19h

La séance est levée à 21h30.

Le Secrétaire de Séance  
René GIRERD

Le Maire  
Denis GUILLERMARD